



MAIRIE de ABBEVILLE SAINT LUCIEN

1 rue de la Mairie
60480

Tél : 03.44.79.13.35

Email : mairie.abbeville.st.lucien@orange.fr

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 17 JANVIER 2023 A 18H30

Le mardi dix-sept janvier deux mil vingt-trois à dix-huit heure trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Vincent NOEL, Maire.

Présents : Vincent NOEL, Laurent BOUCHAIN, Nicolas BACQUET, Joëlle ACHEZ, Sylvaine CAFFIN, Eudoxie MODE, Cédric PINOTEAUX

Absents excusés : Elodie SPRUYTTE, Serge PIQUET (Procuration à Sylvaine CAFFIN), Laurence DUBERT (Procuration à Vincent NOEL), Coralie DESSERRE

Secrétaire : Monsieur BOUCHAIN Laurent

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à toute l'assemblée.

1/ DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Laurent BOUCHAIN est désigné Secrétaire de séance.

2/ APPROBATION DU DERNIER PROCES - VERBAL

Le procès-verbal du dernier conseil est approuvé à l'unanimité des membres.

3/ Implantation communale de prise fibre FTTH (Délibération 2023-01-004)

Jusqu'à présent, l'installation de nouvelles prises était conditionnée par la signature d'un protocole transactionnel avec le SMOTHD. Un accord financier ayant été trouvé, il s'agit désormais de trouver une solution au financement des nouvelles prises à installer dans les villages. Antérieurement (2015), l'installation coûtait 1 250.00€ par prise, financées à 70% par la région et le département, ce qui laissait 370.00€ par prise au bloc communal. Après 7 ans, on peut estimer la valeur d'une prise avant appels d'offres à 800.00€ l'unité, dont le département prendrait en charge 30% soit 240.00€ et il resterait 560.00€ à financer. Il est proposé aux communes que la CCOP prendrait en charge une partie de cette dépense, la région déclinant l'offre de participation, soit :

- **560.00€ : 2 = 280.00€ par prise installée, répartis 50% pour la CCOP et 50% pour la commune**

Le principe à retenir est de partager entre la commune et la CCOP la création de prises nouvelles par le biais d'une convention de fonds de concours pour les communes qui ne partagent par le produit de la Taxe d'Aménagement.

Ainsi, pour approuver un projet d'implantation communale de prises fibre FTTH, la commune devrait prendre une délibération qui devra préciser :

- Le nombre de prises souhaitées par la commune,
- Les adresses de références cadastrales des parcelles devant recevoir les prises,
- L'engagement de la commune à verser 50% du reste à charge de la communauté de communes une fois les subventions déduites, pour chaque prise installée. Cet engagement fera l'objet d'une convention de versement d'un fonds de concours.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE à l'unanimité, que pour étendre son réseau de fibre FTTH, la commune a besoin de créer 31 prises qui seront installées :

31	Rue des Frênes	C187
33	Rue des Frênes	C187
35	Rue des Frênes	C187
37	Rue des Frênes	C187
39	Rue des Frênes	C187
41	Rue des Frênes	C187
43	Rue des Frênes	C225
45	Rue des Frênes	C224
47	Rue des Frênes	C223
49	Rue des Frênes	C222
1	Rue du Cimetière	ZK130
3	Rue du Cimetière	ZK131
5	Rue du Cimetière	ZK132
7	Rue du Cimetière	ZK133
9	Rue du Cimetière	ZK134
11	Rue du Cimetière	ZK135
19	Rue du Bois St Martin	ZK125
21	Rue du Bois St Martin	ZK126
23	Rue du Bois St Martin	ZK128
25	Rue du Bois St Martin	ZK129
3	Rue des Vignes	C908
3bis	Rue des Vignes	C911
25bis	Rue de Fontaine	C303
27	Rue de Fontaine	C303
27bis	Rue de Fontaine	C303
29	Rue de Fontaine	C303
29bis	Rue de Fontaine	C303
32	Rue de Beauvais	C810
34	Rue de Beauvais	C810
36	Rue de Beauvais	C810
38	Rue de Beauvais	C810

PRECISE, à l'unanimité, que Monsieur le Maire sera autorisé à signer avec Monsieur le Président de la CCOP une convention de fonds pour verser à la CCOP 50% du reste à charge de cette opération une fois les subventions déduites.

4/ Demande de subvention (délibérations 2023-01-001 ; 2023-01-002 ; 2023-01-003 ; 2023-01-005 et 2023-01-006)

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la nécessité de demander des subventions pour les différents travaux prévus au sein de la commune :

- Installation de bordures rue du Bois
- Installation de bordures rue du Bois St Martin
- Acquisition du terrain (succession DEFRANCE par droit de préemption)
- Diagnostic de l'Eglise
- Restauration des calvaires

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à faire des demandes de subventions auprès des différents partenaires financiers.

5/ SUCCESSION DEFRANCE – Droit de préemption

Les parcelles C566 et C567 font partie des emplacements réservés dans le PLU.

La propriétaire étant décédée, les successeurs ont contacté la mairie car ils mettent en vente ces parcelles.

La commune souhaiterait y faire un parking ainsi qu'un emplacement pour des équipements sportifs et des locaux d'accueil au public.

Les terrains sont situés au cœur du village. Les raisons de cette acquisition sont que la commune compte aujourd'hui 520 habitants. En vue de son développement futur, ces terrains permettraient d'équiper la commune en parking, ce qui fait défaut aujourd'hui, près de la mairie, de l'école, de l'église et du cimetière.

De plus, par leur position, ces terrains permettraient la mise en place d'une trame piétonne entre la zone à urbaniser prévue dans le PLU et le centre du village.

Suite à la rencontre avec les vendeurs, la commune est aussi intéressé par la parcelle C565 constituée d'une maison d'habitation et de bâtiments.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve la contexture du projet et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents en rapport avec l'acquisition du terrain, de la maison d'habitation et des bâtiments.



6/ Remplacement poteaux incendie

Le remplacement de deux poteaux incendie a eu lieu dans la commune :

- Rue de Beauvais
- Rue des Vignes

Le poteau incendie de la rue de Beauvais n'était pas accessible aux pompiers car la haie du particulier empiète sur la voie publique.

Un courrier lui sera fait demandant la taille de cette haie.

7/ PLUiH

Le sujet sera évoqué lors d'une prochaine réunion de conseil.

8/ INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Convention SPA

La commune signe le renouvellement de convention avec la SPA

N'ayant plus d'informations, ni de questions, Monsieur le Maire lève la séance à 20h00.

Conformément au décret 2010-783 du 8 juillet 2010, la séance du Conseil Municipal du 17 janvier 2023 a comporté 6 délibérations comme suit :

1	Installation de bordure rue du Bois – Demande de subvention	Délibération 2023-01-001
2	Installation de bordures rue du Bois st Martin – Demande de subvention	Délibération 2023-01-002
3	Acquisition du terrain Succession DEFRANCE + Demande de subvention	Délibération 2023-01-003
4	Implantation communale de prise fibre FTTH	Délibération 2023-01-004
5	Diagnostic Eglise – Demande de subvention	Délibération 2023-01-005
6	Restauration des calvaires – Demande de subvention	Délibération 2023-01-006

NOEL VINCENT		ACHEZ JOELLE	
BOUCHAIN LAURENT		MODE EUDOXIE	
CAFFIN SYLVAIN		PINOTEAUX CEDRIC	
PIQUET SERGE	Excusé (Pouvoir à Mme CAFFIN)	SPRUYTTE Elodie	Excusée
BACQUET NICOLAS		DESSERRE Coralie	Excusée
DUBERT Laurence	Excusée (Pouvoir à M. NOEL)		